

Conditions Générales de Vente (C.G.V) des Formations dispensées par Arno Stern Training

1. Objet et champ d'application

1.1. L'action de formation nommée « Rencontre avec Arno Stern » a pour objet l'enseignement de la sémiologie de l'expression, à l'effet de promouvoir, d'assurer et de compléter la formation des étudiants de tout âge, ainsi que la formation professionnelle des personnes pouvant elles-mêmes exercer le métier de Servant du « Jeu de Peindre ». L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

1.2. Est éligible à la formation nommée « Rencontre avec Arno Stern », d'une durée de 75 heures via une plateforme numérique, toute personne inscrite et ayant réglé sa participation, ci-après nommée "le Bénéficiaire".

2. Modalités d'inscription et de règlement

2.1. L'inscription se fait par bulletin d'inscription intégralement complété ou formulaire en ligne. Celle-ci est validée par mail, une fois le règlement (par virement bancaire ou chèque français) reçu.

Ou par contrat fourni par nos soins en cas de prise en charge par une tierce entité. (La formation n'est pas Datadockable).

2.2. 2 tarifs sont proposés (les formations sont exonérées de TVA par article 261.4 4°) :

- le tarif ordinaire de 4600€ (soit 2200€ d'arrhes à l'inscription et 2400€ de solde 4 semaines avant le cours)
- le tarif particulier proposé aux personnes membre de l'I.R.S.E.-Arno Stern à 1800€.

2.3. Le Bénéficiaire de la formation a besoin d'un poste de travail informatique (ordinateur ou tablette numérique) connecté à internet et d'un support pour prendre des notes. Pour les visioconférences prévues au cours de la formation, il est souhaitable que le Bénéficiaire de la formation ait une caméra et un micro.

2.4. Chaque Bénéficiaire reçoit, sous condition du paiement intégral de sa participation, et 48 heures avant le début de l'action de formation, un jeton de présence strictement personnel, qui lui permet de se connecter à la plateforme numérique dédiée (salle de cours virtuelle). Les bénéficiaires sont invités à participer à des essais techniques la veille du début de l'action de formation.

2.5 Le contenu de l'action de formation étant protégé par copyright, en signant le bulletin d'inscription, le Bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'enregistrements, sous quelque forme que ce soit, du matériel pédagogique.

3. Attestation et Certification :

3.1. A l'issue de la formation en ligne « Rencontre avec Arno Stern », le Bénéficiaire reçoit une Attestation, les reçus ainsi que des documents utiles à sa pratique, envoyés par mail, sous réserve que le Bénéficiaire ait assisté à la formation dans son intégralité (connexion enregistrée automatiquement par le serveur et validée par l'utilisation du jeton de présence)

3.2. L'Attestation donne au Bénéficiaire la possibilité d'être Certifié SERVANT DU JEU DE PEINDRE s'il en a fait la demande, après une année scolaire de pratique, et qu'il répond aux exigences requises. La Certification lui donne le droit d'être référencé sur le site internet d'Arno Stern.

4. Annulation ou report des formations par l'Organisme de formation

4.1. Conformément aux présentes conditions particulières, l'Organisme de Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation et doit en informer le Bénéficiaire le plus tôt possible. Le Bénéficiaire peut reporter sa participation sur la session suivante ou être entièrement remboursé des sommes déjà versées, par virement bancaire, après avoir fourni un IBAN.

4.2. Lorsque l'effectif de la formation est complet, l'Organisme de Formation se réserve le droit de reporter la participation du Bénéficiaire sur la session suivante, si les dates proposées conviennent à celui-ci.

5. Annulation ou report de participation par le Bénéficiaire

5.1. Le bénéficiaire s'engage pour une durée ferme de 5 weekends qu'il ne pourra résilier qu'en cas de force majeure. En cas d'empêchement avéré, total ou partiel, soit la formation du Bénéficiaire est reportée, soit le solde lui est restitué par virement bancaire après réception d'un IBAN.

5.2. Le Bénéficiaire doit informer l'Organisme de Formation de toute absence à une heure de cours à laquelle il serait inscrit. Cette information doit être faite par e-mail à l'adresse es@arnostern.com.

6. Respect des horaires et de la durée des formations

Le Bénéficiaire s'engage à prendre connaissance et à respecter les termes du règlement intérieur de l'Organisme de Formation. Le Bénéficiaire reconnaît qu'en cas de non-respect dudit règlement, il s'expose, à la seule discrétion du formateur, à une exclusion temporaire et/ou totale de la formation concernée.

7. Réclamations, compétence d'attribution

Toute réclamation du Bénéficiaire devra être formulée par écrit à l'Organisme de Formation : es@arnostern.com qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux de Poitiers.